

Pierre de Bourbon prenait possession en personne du Beaujolais et en faisait dresser procès-verbal (1).

Non-seulement Louis XI n'avait tenu aucun compte des promesses faites par son gendre à Jacques d'Armagnac, mais il le força à présider la commission extraordinaire qu'il avait choisie pour instruire son procès.

Le 31 janvier 1478 (n. s.), le malheureux prince, qui avait passé près de deux ans dans sa cage de fer et à qui la torture n'avait pu arracher aucun aveu, adressa à Louis XI une lettre suppliante :

« Mon très redouté et souverain seigneur, lui disait-il, tant et si humblement que je puis, je me recommande à votre grâce et miséricorde. J'ai tant méfait envers vous et envers Dieu, que je vois bien que je suis perdu si votre grâce et miséricorde ne s'étend sur moi, laquelle tant et si humblement et en grande amertume et contrition de cœur, je vous requiers et supplie me libéralement donner, en l'honneur de la benoîte passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des mérites de la benoîte Vierge Marie, et des grandes grâces qu'elle vous a fait.

« Si ce seul prix a racheté tout le monde, je vous le présente pour la délivrance de moi, pauvre pécheur, et pour mon entière absolution et grâce.

« Sire, par les grandes grâces qui vous sont faites, faites-moi grâce et à mes pauvres enfants. Ne souffrez pas que, pour mes péchés, je meure en honte et confusion, et qu'ils vivent en déshonneur, allant quérir leur pain. Si vous avez eu amour pour ma femme, votre cousine, qu'il vous plaise avoir pitié de son pauvre malheureux mari et de ses orphelins, Sire, ne souffrez pas qu'autre que votre miséricorde, clémence et pitié, soient juges de ma cause, ni qu'autres que vous en aient connaissance.

(1) Archives de l'Empire, P. 1366, c. 1475.